

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°6 DU 10 OCTOBRE 2022

Le 10 octobre 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 octobre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, MOINE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, RODRIGUES.

Procurations : Monsieur GALONNET à Monsieur INCORVAIA, Monsieur FAVEYRIAL à Monsieur MONTEUX, Madame MONTET-FRANC à Monsieur VOCANSON, Monsieur KARA à Monsieur CHAPOT, Monsieur CEYTE à Madame SORGI.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h02 et explique que celle-ci est ouverte au public conformément aux dispositions gouvernementales en vigueur. De plus, la réunion est retransmise en direct sur le Facebook de la Commune et sera par ailleurs mise en ligne sur le site de la Ville.

Il désigne Monsieur MARRET comme secrétaire de séance. Celui-ci procède ensuite à l'appel, annonce les pouvoirs reçus et constate le quorum

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2022, il est donc approuvé.

En préambule du Conseil, Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de l'opération « octobre rose », destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche, la Municipalité s'associe aux diverses associations et commerçants et apporte son soutien afin de promouvoir cette campagne.

01/06 - Avenant n° 3 à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Madame BRUEL retrace l'historique de ce dispositif lié au contrat de ville et en explique l'objectif à savoir, permettre aux organismes HLM possédant des logements sociaux situés dans les 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville, de bénéficier d'un abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Ce dispositif s'accompagne d'une compensation partielle de l'Etat à hauteur de 40 % pour la perte de rentrées fiscales pour les Collectivités.

Elle ajoute que l'Etat a introduit une obligation de performance, qui engage les organismes HLM dans l'élaboration d'une convention locale d'utilisation de l'abattement, fixant des objectifs et un plan d'actions triennal prévisionnel chiffré sur des travaux de résidentialisation, d'entretien.... Concernant Andrézieux-Bouthéon, des conventions ont été conclues avec Loire Habitat et Cité Nouvelle, et ont faits ensuite l'objet de prolongation par avenants successifs.

Elle indique que la Loi de finances 2022 prolongeant l'application de ce dispositif jusqu'à fin 2023, deux nouveaux avenants, rédigés en ce sens par Saint-Etienne Métropole, sont soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Monsieur le Maire précise qu'une cérémonie vient clôturer les travaux entrepris par Loire Habitat dans le quartier de La Chapelle, financés pour partie par ce dispositif. De plus, il annonce que la Commune engagera des travaux de réfection des trottoirs de ce site dès que ceux relatifs au réseau d'éclairage public auront été effectués dans ce même secteur.

Approuvé à l'unanimité

02/06 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur MONTEUX propose de modifier le tableau des effectifs au 11 octobre 2022, comme suit :

- **Création d'un poste d'ingénieur hors classe à temps complet**
Il s'agit du poste de direction du pôle technique.
- **Création d'un poste de technicien à temps complet**
Il s'agit d'une évolution de poste, au service urbanisme, suite à réussite à concours.
- **Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet (20/20^{ème})**
Il s'agit d'une augmentation du temps de travail suite à une mutation d'un membre de l'équipe.

Il précise que les postes vacants liés à ces créations seront supprimés lors du toilettage, prévu au cours du 1^{er} trimestre 2023.

Approuvé à l'unanimité

03/06 – Avenant à la convention avec l'école privée Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2022/2023

Madame MONTAGNON expose que, par suite du contrat d'association conclu entre l'Etat et l'école privée mixte Jeanne d'Arc, le Conseil Municipal a approuvé le 28 octobre 2004, une convention avec cet établissement scolaire, relative à la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée.

Ainsi, chaque année, l'Assemblée est invitée à délibérer sur les bases et les montants octroyés. Elle précise que cette année, comme l'année passée, la Collectivité propose de différencier les subventions en fonction du niveau scolaire, à savoir :

- 815 € par élève des classes maternelles, soit, pour un effectif total de 51 élèves, la somme de 41 565 €.
- 755 € par élève des classes élémentaires, soit, pour un effectif total de 89 élèves, la somme de 67 195 €.

Ce montant de 108 760 € sera versé pour moitié en novembre 2022 et le solde en février 2023. Elle fait remarquer que, cette année, cette école accueille trois élèves en moins.

Approuvé à l'unanimité

04/06 – NOVIM : rapport de gestion 2021

Monsieur MONTEUX rappelle que la Commune est actionnaire de NOVIM, aménageur de ZAC sur la Commune et notamment de la ZAC des Terrasses.

Il retrace sa composition, son capital, ses effectifs et évoque les principaux indicateurs : Chiffre d'Affaires, le résultat bénéficiaire pour 2021. Aucune question n'est soulevée.

L'Assemblée prend acte

05/06 – CAP METROPOLE : rapport de gestion 2021

Monsieur MONTEUX rappelle que la Commune est actionnaire de Cap Métropole. Cette SPL a pour mission de réaliser des opérations d'aménagement, de construction d'équipements, d'infrastructures et/ou de bâtiments, de gestion de patrimoines. Il indique les statuts, le capital, le résultat net bénéficiaire en 2021. Par ailleurs, il indique que le Chiffre d'Affaires ainsi que les effectifs sont en progression constante.

Il précise que la Commune a confié à Cap Métropole un mandat d'étude pour l'aménagement du Parc des Forges, l'ancien site de Barriol et Dallièrre Industries à proximité des bords de Loire. Aucune question n'est soulevée.

L'Assemblée prend acte

06/06 – Enquête publique relative à une demande de la société HEF M&S Services – Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société HEF M&S visant à obtenir l'autorisation de créer un centre de traitement de déchets produits à l'issue d'opérations de nitruration, rue Charles Dallièrè se déroulera du 10 octobre au 10 novembre 2022.

Après avoir présenté le groupe HEF, il expose le projet envisagé et les objectifs attendus tels que la maîtrise des coûts, la réduction de l'impact environnemental et de l'emprunte carbone...

Madame SORGI souhaite savoir si les habitants riverains du projet ont été avertis de l'ouverture de cette enquête publique car certaines habitations se situent à 170 m du site.

Monsieur le Maire indique que ce dossier est évoqué en séance du Conseil Municipal et que la publicité légale de cette enquête a été faite auprès de la population. Il invite d'ailleurs les riverains intéressés à venir en Mairie pour rencontrer le Commissaire enquêteur.

Madame SORGI indique que le groupe Changeons de Cap désire que soit rendu un avis défavorable au regard du résumé non technique qui présente un recyclage de produits dangereux sur un site qui est à proximité d'habitation. Certaines similitudes avec les problématiques évoqués lors de l'enquête publique relative à la ZAC des Volons la conduise à penser que le bien-être et la tranquillité des riverains pourraient être affectés par ce projet.

Monsieur le Maire demande de préciser les éléments qui motivent leur décision.

Madame SORGI argumente en citant l'augmentation du trafic routier et la présence de matières dangereuse telle que l'ammoniaque.

Monsieur le Maire est septique puisque la circulation se fera sur leur propre rue et s'étonne de cette position sur un projet responsable d'une entreprise souhaitant traiter et valoriser ses déchets sur son site.

Il propose donc d'émettre un avis favorable et de veiller au bon déroulement de l'enquête publique et in fine à ce que les prescriptions liées aux éventuelles nuisances soient respectées par HEF.

Avis favorable à la majorité
(Avis défavorable remis par le groupe Changeons de Cap)

Informations diverses

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

(Cf. articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I - Dans le domaine des marchés à procédure adaptée

Toutes ces décisions ont fait l'objet des mesures de publicité réglementaires et sont consultables à la Direction Générale.

II – Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Sont listées les DIA 2022- 169 à 186 exceptés les DIA 2022- 147-148.

III – Dans les autres domaines

| Date | Objet |
|-----------------------|---|
| 2022-91 2/09/2022 | Ester en justice au nom de la Ville au titre de la réalisation des travaux de construction du centre de tir et désignation du cabinet NNG Avocats pour représenter et défendre la Ville. |
| 2022-92 2/09/2022 | Ester en justice au nom de la Ville dans le cadre de la requête en indemnisation déposée par la société Media Sport Promotion et désignation du cabinet Petit et Associés pour représenter et défendre la Ville. |
| 2022-93 2/09/2022 | Ester en justice au nom de la Ville dans le cadre du référé précontractuel déposé par la société INEO et désignation du Cabinet Petit et Associés pour représenter et défendre le Ville. |
| 2022-94 2/09/2022 | Signature d'un marché relatif à une étude acoustique pour le stade de l'Envol Stadium, passé avec l'entreprise Génie Acoustique, pour un montant de 7 800€ HT |
| 2022-95 2/09/2022 | Signature d'un marché relatif à l'achat de mobilier urbain, passé avec la société Concept Urbain, pour un montant de 5 355 € HT. |
| 2022-96 2/09/2022 | Signature d'un marché relatif à l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion, passé avec le garage Postal Erick, pour un montant de 19 416,67 € HT. |
| 2022-97 2/09/2022 | Signature d'un marché relatif à la pose d'un faux plafond isolant dans les locaux du bâtiment de la Fabrique, passé avec l'entreprise CB Concept, pour un montant de 8 464,86 € HT. |
| 2022-98 2/09/2022 | Signature d'un marché relatif au réaménagement du parking P2 du stade de l'Envol Stadium, passé avec la société 3D Infrastructure, pour un montant de 5 775 € HT. |
| 2022-99 2/09/2022 | Sollicitation de Madame Clotilde CHAZELLE dans le but de proposer des séances d'analyse de la pratique professionnelle auprès des agents de la crèche municipale, moyennant un coût horaire de la séance fixé à 135 €. |
| 2022-100 2/09/2022 | Vente de 2,1 tonnes de ferraille auprès de la Société PURFER, sise La Talaudière, pour un montant total de 325,50 €. |
| 2022-101 6/09/2022 | Signature d'un marché relatif à la maintenance de l'éclairage public, passé avec la société INEO, pour un montant de 17 377,22 € HT. |
| 2022-102 6/09/2022 | Mise à disposition d'un logement de type F3, situé au 1er étage de l'école Victor Hugo, au profit de Monsieur Stéphane Issler, à compter du 1er juin au 31 mai 2023, moyennant une redevance mensuelle de 350 € hors charges. |
| 2022-103 6/09/2022 | Mise à disposition d'un logement de type T4 situé au 1er étage 2 rue des Bullieux, au profit de l'ABLS Basket, à compter du 1er septembre jusqu'au 31 mai 2023, moyennant une redevance mensuelle de 315 € hors charges. |
| 2022-104 6/09/2022 | Mise à disposition d'un logement de type F3 situé au rez-de-chaussée de l'école Arthur Rimbaud, au profit de l'ABLS Basket, moyennant une redevance mensuelle de 370 € hors charges. |
| 2022-105 6/09/2022 | Mise à disposition d'un logement de type F3 situé au 1er étage de l'école Paul Eluard, au profit de l'ABLS Basket, à compter du 1er septembre jusqu'au 31 mai 2023, moyennant une redevance mensuelle de 370 € hors charges. |
| 2022-106 6/09/2022 | Mise à disposition d'un logement de type F2 situé au 1er étage de l'école Victor Hugo, au profit de l'ABLS Basket, à compter du 1er septembre jusqu'au 31 mai 2023, moyennant une redevance mensuelle de 315 € hors charges. |

| Date | Objet |
|------------------------|--|
| 2022-107 6/09/2022 | Signature d'un marché relatif à la fourniture de solutions d'impression avec contrat de maintenance, passé avec les sociétés Ricoh et Avenir Bureautique, pour un montant total de 17 785,59 € HT. |
| 2022-108 6/09/2022 | Signature d'un marché relatif à l'intervention d'un médecin à la crèche multi-accueil l'Envol des Bambins, passé avec le Docteur Masson-Sagnol, pour un forfait horaire de 70 €. |
| 2022-109 6/09/2022 | Signature d'un marché relatif à l'organisation d'intervention d'analyse des pratiques professionnelles pour la directrice de la crèche municipale, passé avec l'Ecole des Parents et des Educateurs de la Loire, pour un montant de 250 €. |
| 2022-111 9/09/2022 | Signature d'un marché relatif à la réfection du lot chauffage pour le local tennis de table, passé avec la société SAS RTPC, pour un montant de 13 445,80 € HT. |
| 2022-112 9/09/2022 | Signature d'un marché relatif à la mise en œuvre du schéma directeur des déplacements doux, passé avec la société TIMEL, pour un montant de 25 340 € HT |
| 2022-113 20/09/2022 | Vente de 4,1 tonnes de ferraille auprès de la Société PURFER, sise La Talaudière, pour un montant total de 913,90 €. |
| 2022-114 20/09/2022 | Rétrocession de la concession B4300-30, donnant lieu à un remboursement de 1 572,90 € au profit de Monsieur et Madame Joubert Raymond |
| 2022-115 20/09/2022 | Signature d'un marché relatif à la pose de soubassement en Fudermax pour la salle des fêtes de Bouthéon, passé avec la société Loire matériaux, pour un montant de 8 656,80 € HT. |
| 2022-116 20/09/2022 | Signature d'un marché relatif à l'achat d'un véhicule d'occasion Renault Zoé, passé avec la société Renault Villefranche, pour un montant de 24 392,76 € TTC. |
| 2022-117 20/09/2022 | Signature d'un marché relatif à l'achat de cadeaux pour les fêtes de fin d'année pour le personnel, passé avec la société ALVS, pour un montant de 5 214,50 € HT. |
| 2022-118 26/09/2022 | Ester en justice au nom de la Ville au titre de la réalisation des travaux de construction du centre de tir et désignation du cabinet VJA Avocats pour représenter et défendre la Ville. |
| 2022-119 26/09/2022 | Ester en justice dans le cadre du référé précontractuel déposé par la société INEO et désignation du Cabinet Philippe Petit pour représenter et défendre la Ville. |

Madame SORGI souhaite avoir des précisions sur les actions en justice menées notamment pour le centre de tir afin de tenir informé les habitants.

Monsieur le Maire indique que le dossier « centre de tir » a fait l'objet d'une conférence de presse, d'un article paru dans le Progrès et d'un autre dans L'envol Mag.. La population est donc selon lui, bien informée. Il précise néanmoins que la ville intente une action en justice suite aux désordres et manquements qui ont pu être constatés lors de la réalisation des travaux par certaines entreprises.

Madame BRUEL informe l'Assemblée du recrutement d'une médiatrice santé-sur la commune, dont le poste à mi-temps est financé par l'ARS, afin de faciliter l'accès aux soins de certains habitants. Elle ajoute que grâce aux informations des assistantes sociales et des associations, cette personne pourra cibler et accompagner les habitants dans leurs démarches de soin. Elle précise que le recrutement étant en cours, ce service devrait être effectif qu'à partir de novembre ou décembre.

Monsieur le Maire présente ensuite le calendrier prévisionnel des séances du Conseil Municipal de 2023.

Questions orales posées en fin du conseil par le groupe Changeons de Cap

1ère Question :

Suite aux hausses de l'électricité et du gaz, avez-vous réalisé une estimation du surcoût pour notre ville pour tous les bâtiments communaux ?

Monsieur MONTEUX indique qu'en cette période de préparation budgétaire, il est évident que l'équipe municipale intègre autant que faire se peut les hausses des prix des fluides ainsi que celles de toutes les matières premières (papier-alimentation...) mais également l'inflation subie sur les travaux et services.

Il rappelle qu'une décision modificative avait été établie afin d'anticiper ces hausses sur 2022.

Concernant 2023, il précise que les contrats groupés contractés via l'UGAP permettront de contenir les augmentations par rapport à ce que peuvent vivre certaines communes. Il envisage toutefois, une hausse des coûts de l'ordre de 40 à 50 %. Il précise que des actions visant à faire des économies sont à l'étude et seront mises en œuvre prochainement et que certains projets pourront quant à eux, être remis en cause.

Monsieur le Maire se veut rassurant et bien que la Collectivité subisse elle aussi l'inflation, elle n'a pas de problème de trésorerie et n'envisage pas la fermeture de certains services municipaux. Si la situation perdure, certains investissements pourraient en revanche être reportés.

2ème Question :

Nous avons vu une publication sur Facebook qui informait d'une rencontre entre Mr le maire, Jean Pierre Taite et l'association des riverains de la ZAC des Volons : l'ADRAV. Pouvez-vous nous informer de la nature des échanges ?

Monsieur le Maire explique que cette rencontre a été sollicitée par l'ADRAV.

Elle a permis d'exprimer auprès du nouveau député de notre circonscription, M. TAITE, en présence de Gérard Dubois, maire de Veauche, les inquiétudes de ce collectif sur le projet d'implantation de la société SOFOREC mais également sur toutes les entreprises présentes sur la ZAC.

Lors de ce rendez-vous, il a été rappelé que la Préfecture, comme la commune, dans ce dossier ne fait que se conformer au droit. Toutefois, la Collectivité a pu réitérer ses engagements vis-à-vis du respect des prescriptions édictées par Madame la Préfète.

Monsieur le Maire précise également que le trafic routier fait l'objet d'une étude actuellement afin de mesurer l'incidence future liée à cette implantation:

3ème Question :

Pour le budget 2023, est-ce que le CCAS pourrait émettre une proposition pour aider les familles les plus en difficultés face à la hausse des prix. Seriez-vous en mesure de mettre en place une initiative ?

Monsieur le Maire rappelle en propos introductif que les propositions et décisions émanent de l'équipe municipale et sont mises en œuvre par les services et le CCAS. Puis, il cède la parole à Madame BRUEL.

Elle souligne que la vocation première du CCAS est précisément d'accompagner les personnes en difficulté et en situation de fragilité. Elle indique que l'enveloppe financière du budget attribuée à des aides ponctuelles n'est en général pas totalement consommée. Elle ajoute que toutes les demandes reçues (soins-factures d'électricité, funérailles...) ont été honorées et que le CCAS peut encore subvenir à d'autres dépenses jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur le Maire sera attentif aux demandes formulées par les associations à caractère social et actives sur la commune lors de l'octroi des subventions au Conseil Municipal de novembre et se dit prêt à revoir le montant de la contribution de la Commune au CCAS si cela était nécessaire.

Madame BRUEL indique que tous les 2 mois, un bilan est fait avec les quatre associations du Pole des solidarités, le Département, le CCAS, Pierre Valdo et ADOMA. Les liens tissés par les différents acteurs de la solidarité permettent de qualifier la Commune de « ville solidaire ».

Madame SORGI demande si des initiatives allaient être mises en place.

Monsieur le Maire invite Madame SORGI à exprimer et préciser les initiatives que le groupe Changeons de Cap souhaiterait voir mises en œuvre.

Madame SORGI questionne sur le devenir de la somme budgétée non utilisée dans ce cadre.

Madame BRUEL indique qu'il sera affecté à d'autres dépenses du CCAS.

Madame MOINE émet l'idée de consacrer une ligne de crédit spécifique aux aides relatives aux énergies.

Madame BRUEL indique que ce type de dépenses figure déjà dans les dépenses éligibles au titre des aides facultatives.

Elle rappelle la mise en place d'une mutuelle communale qui a permis d'augmenter le pouvoir d'achat des Andrézien-Bouthéonnais.

Monsieur le Maire annonce qu'une étude est en cours afin de proposer à la population un éventuel contrat groupé d'achat d'énergie.

Il rappelle que la Collectivité s'appuie sur le retour et le travail des travailleurs sociaux, mais reste ouvert à toutes propositions en matière de solidarité.

Madame GRANGE intervient et annonce qu'il existe également un fonds de solidarité pour le logement. Saint Etienne Métropole, gestionnaire de ce fonds, prend en charge certaines factures d'énergie et d'eau. Elle ajoute que les crédits alloués ne sont, eux aussi, pas encore épuisés pour 2022.

Monsieur le Maire explique que la difficulté majeure est d'identifier les personnes qui souffrent de précarité en silence et de les orienter vers les travailleurs sociaux. Il en appelle à la vigilance de tous: Il précise que la Collectivité a la capacité d'apporter assistance aux personnes en difficulté mais ne peut le faire que dans la limite de l'exercice du droit.

Il clôt la séance à 20h03 en rappelant la date du prochain Conseil Municipal fixée au lundi 21 novembre 2022 et en signalant une marche organisée sur les bords de Loire le 22 octobre 2022 dans le cadre de l'opération « Octobre Rose ».

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET



